

## **Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes**

**Vingt-quatrième session**  
**Genève, 16 – 25 juillet 2012**

### **ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les annexes du présent document présentent certaines organisations non gouvernementales qui ont demandé le statut d'observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur dudit comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).

*2. Le SCCR est invité à approuver la représentation, aux sessions du comité, des organisations non gouvernementales visées dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT DEMANDÉ LE STATUT  
D'OBSERVATEUR POUR LES SESSIONS DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR  
ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI)

L'ADAMI est une société de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants à but non lucratif. Depuis plus de 50 ans, elle perçoit et répartit les droits dus à plus de 25 000 comédiens, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre et danseurs pour la diffusion de leurs œuvres audiovisuelles et sonores enregistrées. Elle perçoit et répartit les droits selon trois cadres juridiques : les licences légales, à savoir la rémunération équitable et la rémunération pour copie privée, qui représentent la majeure partie des recettes; des rémunérations complémentaires dues aux artistes interprètes ou exécutants dans le cadre d'accords collectifs conclus dans le secteur audiovisuel; et des accords de représentation réciproque conclus avec des sociétés étrangères de gestion collective. L'ADAMI procède à la répartition des droits perçus de manière efficace et transparente. Elle a aussi pour mission de défendre les droits des artistes interprètes ou exécutants et de prendre les mesures nécessaires pour les préserver et les renforcer, aux niveaux national et international, dans le domaine musical et audiovisuel. L'ADAMI apporte toujours sa contribution aux débats qui ont lieu au niveau européen et elle suit en permanence les discussions menées avec les représentants d'autres ONG lors des sessions du SCCR de l'OMPI.

*Coordonnées complètes :*

Mme Isabelle Feldman  
Directrice des affaires juridiques et internationales  
14-18 rue Ballu  
75009 Paris  
France  
Tél. : +33 1 44 63 10 00  
Tlcp. : +33 1 44 63 10 37  
Mél. : ifeldman@adami.fr  
Site Web : [www.adami.fr](http://www.adami.fr)

[L'annexe II suit]

Communia International Association on the Public Domain (COMMUNIA)

COMMUNIA est une association internationale à but non lucratif, une forme d'ONG internationale selon le droit belge. L'Assemblée générale réunit des membres établis en Allemagne, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, en France, en Grèce, en Italie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, aux Pays-Bas, en Pologne, en Slovénie et en Suisse. COMMUNIA souhaite voir ses intérêts pris en considération par les responsables politiques à Bruxelles et à Genève, participer aux réunions et aux consultations internationales et conduire des recherches sur le domaine public au sens large, y compris sur les exceptions et limitations relatives au droit d'auteur, les licences d'accès libre et les licences Creative Commons. Elle a pour mission d'encourager, de renforcer et d'enrichir le domaine public. Pour ce faire, COMMUNIA s'attache à sensibiliser le public et les décideurs politiques, à défendre le domaine public à l'ère du numérique, à donner des avis éclairés et à faire des recherches en la matière. Elle a pour but d'entretenir et de renforcer un réseau international d'organisations non gouvernementales et de membres servant de référence pour les discussions politiques et les actions stratégiques concernant toutes les questions relatives au domaine public dans l'environnement numérique. Parmi ses activités figurent des publications, la participation à des réunions, conférences, projets de recherche, consultations et études, la représentation auprès des institutions, la collaboration avec d'autres organisations à Bruxelles, en Europe et dans le monde. COMMUNIA souhaite contribuer à l'établissement d'un ordre du jour constructif pour le SCCR, commençant par les travaux en cours sur les bibliothèques, les services d'archives, les établissements d'enseignement et les instituts de recherche. Des exceptions et limitations fermes protégeront les utilisateurs, conduiront à la création de nouvelles œuvres et favoriseront l'établissement d'un régime de propriété intellectuelle plus équilibré. Le domaine public est effectivement réduit du fait de l'extension des durées de protection et l'association souhaite réaffirmer à quel point les sociétés et les économies ont besoin d'un domaine public dynamique et en pleine expansion.

*Coordonnées complètes :*

Mme Mélanie Dulong de Rosnay  
Présidente du Conseil d'administration de Communia  
c/o Fédération des Associations européennes et internationales établies en Belgique – FAIB  
40 rue Washington  
1050 Bruxelles  
Belgique  
Tél. : +33 6 82 52 63 30  
Tlcp. : +33 1 58 52 17 65  
Mél. : [info@communia-association.org](mailto:info@communia-association.org); [melanie.ddr@gmail.com](mailto:melanie.ddr@gmail.com)  
Site Web : <http://www.communia-association.org/>

[L'annexe III suit]

Deutscher Blinden und Sehbehindertenverband e.V. (DBSV) (Fédération allemande des aveugles et des malvoyants)

DBSV est membre de l'Union européenne des aveugles (UEA). Elle entretient donc d'étroites relations avec les 45 pays dans lesquels l'UEA est représentée. DBSV a pour but d'apporter une amélioration durable aux conditions de vie des 1,2 million d'aveugles et de malvoyants actuellement installés en Allemagne. Elle tient beaucoup à ce que les aveugles et les malvoyants puissent bénéficier des mêmes conditions que le reste de la population et est très attachée à leur intégration sociale et professionnelle ainsi qu'à l'amélioration de leur statut social. En tant qu'organisation d'entraide, DBSV défend les intérêts des aveugles et des malvoyants. Elle organise et coordonne les apparitions publiques et les activités d'une vingtaine d'associations régionales qui, elles-mêmes, représentent environ 250 organisations locales comptabilisant plus de 37 000 membres au total. Afin de faciliter l'accès des aveugles et des malvoyants aux activités de la vie quotidienne, DBSV œuvre activement en faveur d'applications informatiques accessibles et de l'accès à toutes les formes de littérature. Parmi les activités de DBSV, on peut citer les suivantes : exercer une influence sur la création et l'application des nouvelles lois allemandes et des nouvelles directives et nouveaux règlements de l'Union européenne; lutter pour obtenir des mesures permettant de compenser les conséquences de ce handicap; plaider en faveur de l'accessibilité dans tous les domaines, en particulier le droit à l'information; appuyer la mise au point et la fourniture de dispositifs techniques appropriés; promouvoir l'éducation et la formation professionnelle des aveugles et des malvoyants; et continuer d'améliorer les services d'aide et de conseil. Sur le plan professionnel, DBSV s'intéresse à la proposition de traité sur le droit d'auteur et les déficients visuels de l'UMA et aux résultats de la plate-forme des parties prenantes.

*Coordonnées complètes :*

M. Thomas Kahlisch  
Membre du Comité directeur  
Rungestrasse 19  
10179 Berlin  
Allemagne  
Tél. : +49 30 28 53 87-120  
Tlcp. : +49 30 285387-200  
Mél. : thomas.kahlisch@dzv.de  
Site Web : [www.dbsv.org](http://www.dbsv.org)

[L'annexe IV suit]

## Featured Artist Coalition (FAC)

La FAC a été constituée essentiellement pour protéger les intérêts des artistes, qui sont toujours des artistes interprètes ou exécutants d'œuvres musicales mais aussi souvent des auteurs d'œuvres musicales. Un des principaux objectifs de la FAC est de permettre à ces artistes de s'exprimer directement sur la scène internationale, en particulier sur les questions de droit d'auteur et de droits connexes et sur les droits visés par des contrats, notamment en ce qui concerne les accords d'enregistrement et d'édition. La FAC représente les artistes pour toutes les questions touchant à leur carrière, y compris lors des campagnes menées auprès des gouvernements et d'autres institutions pour défendre le point de vue des créateurs et dans les activités visant à influencer les pratiques de l'industrie. La FAC cherche à conclure des transactions équitables pour les artistes, notamment dans le domaine de la diffusion numérique, et à faire en sorte que les artistes reçoivent toujours une rémunération juste, quel qu'en soit le montant, lorsque leur musique est utilisée ou achetée. Les artistes sont au cœur de toutes les questions examinées actuellement par le SCCR. La FAC appuie toutes les initiatives en faveur d'une harmonisation internationale de la législation relative au droit d'auteur. L'Internet est par nature un phénomène mondial et nous avons besoin d'une législation mondiale harmonisée sur le droit d'auteur pour qu'il puisse être exercé avec certitude lorsque les œuvres et les enregistrements sont utilisés hors des frontières nationales. La FAC redoute beaucoup que le nouveau traité proposé sur les droits des organismes de radiodiffusion affecte le droit d'auteur et les droits connexes dont jouissent les parties prenantes actuelles. Elle est favorable à l'idée d'une limitation et d'une exception en faveur des déficients visuels au niveau mondial.

### *Coordonnées complètes :*

M. David R. Stopps  
Conseiller principal pour les questions de droit d'auteur et de droits connexes  
British Music House  
26 Berners Street  
Londres W1T 3LR  
Royaume-Uni  
Tél. : +44 207 306 4888  
Tlcp. : +44 1296 422530  
Mél. : davidstopps@fmlmusic.com  
Site Web : [www.thefac.org](http://www.thefac.org)

[L'annexe V suit]

International Authors Federation (IAF)

Les objectifs de l'IAF sont les suivants : faire connaître les besoins des auteurs (écrivains, artistes et journalistes); promouvoir et protéger les droits des auteurs au niveau international et exercer des pressions au niveau international; amener les sociétés d'auteurs à collaborer entre elles et à adopter une position internationale sur l'importance des droits des auteurs; renforcer les sociétés d'auteurs régionales existantes et faciliter le partage et la communication des informations; souligner la nécessité de conclure des contrats équitables et s'opposer aux arguments du mouvement Copyleft concernant le libre accès au contenu. Les principales activités de l'IAF sont les suivantes : établir et tenir à jour une liste de sociétés d'auteurs solides et financièrement indépendantes afin de constituer un réseau mondial de sociétés d'auteurs; consulter d'autres organisations internationales comme l'OMPI pour s'assurer que les activités de l'IAF ne portent pas atteinte aux droits des créateurs; collaborer avec l'IFRRO et d'autres organismes pour permettre aux auteurs de participer activement aux activités de lobbying et de sensibilisation au droit d'auteur; travailler en collaboration avec des organisations partenaires sur des événements offrant une plate-forme internationale aux auteurs; défendre le rôle des auteurs dans la société et en particulier les questions de droit d'auteur qui sont en jeu. Les auteurs sont de plus en plus souvent les premiers concernés par les modifications législatives portant sur l'accès au contenu. Les auteurs, les artistes et les écrivains doivent être au cœur du débat visant à trouver le juste équilibre entre le véritable besoin d'exceptions et les dangers des exceptions qui affectent la capacité des auteurs à gagner correctement leur vie grâce à leur créativité. L'IAF collabore avec des sociétés d'auteurs du monde entier qui représentent des centaines de milliers d'écrivains et d'artistes. Elle a les moyens de faire en sorte que les points de vue des créateurs ne soient pas oubliés lors des discussions essentielles.

*Coordonnées complètes :*

Mme Katie Webb  
Administratrice de l'IAF  
The Writers' House  
13 Haydon Street  
Londres EC3N 1DB  
Royaume-Uni  
Tél. : +44 (0)20 7264 5717  
Tlcp. : +44 (0)20 7264 5755  
Mél. : [Katie.webb@alcs.co.uk](mailto:Katie.webb@alcs.co.uk)  
Site Web : [www.internationalauthorsforum.org](http://www.internationalauthorsforum.org)

[L'annexe VI suit]

International Association of IT Lawyers (IAITL)

L'IAITL a pour but de promouvoir l'échange d'informations sur les principes réglementaires applicables à la société de l'information et leur mise en œuvre. Elle encourage aussi les spécialistes, les universitaires et les étudiants en droit à dialoguer davantage avec les représentants de l'industrie informatique, les décideurs et le grand public pour leur permettre d'intervenir davantage dans la manière dont l'informatique affecte le droit et la politique et dans son utilisation. L'IAITL participe à des discussions avec un large éventail de parties extérieures, notamment les entités chargées de l'élaboration des lois et des politiques dans le domaine du droit d'auteur, du respect de la vie privée et du commerce électronique, et de l'application des lois. L'IAITL participe activement aux opérations de renforcement des capacités qui sont menées pour trouver des solutions adéquates aux futures questions de réglementation, et elle collabore avec d'autres institutions partenaires sur des projets relatifs à la sécurité et au droit d'auteur financés par des fonds publics. L'IAITL participe directement au processus décisionnel en faisant des observations et des propositions sur diverses initiatives de l'Union européenne, notamment sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle dans la société de l'information. Le droit d'auteur dans les nouveaux médias est l'un des plus importants domaines de réflexion de l'organisation. Les membres de l'IAITL ont fait des recherches sur tous les thèmes examinés par le comité permanent et ils les étudient en permanence en vue de présenter des propositions aux autorités compétentes et aux revues spécialisées.

*Coordonnées complètes :*

Mme Sylvia Kierkegaard  
Professeur  
Vespervej 35  
DK-2900 Hellerup  
Danemark  
Tél. : +45 39629278  
Tlcp. : +45 39639378  
Mél. : [contact@iaitl.org](mailto:contact@iaitl.org); [sylvia.kierkegaard@iaitl.org](mailto:sylvia.kierkegaard@iaitl.org)

[L'annexe VII suit]

Mediengemeinschaft für Blinde und sehbehinderte Menschen e. V. (MEDIBUS) (association adaptant des supports imprimés pour les aveugles et les malvoyants)

L'association a pour but principal de promouvoir, de favoriser et d'assurer la fourniture de données accessibles aux aveugles, aux malvoyants et aux autres personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés dans les pays germanophones. MEDIBUS défend les intérêts des déficients visuels et des autres personnes ayant des difficultés à lire les textes imprimés auprès des titulaires du droit d'auteur et de droits connexes, des organisations qui les représentent et des sociétés de perception. MEDIBUS mène d'autres activités telles que : apporter une aide aux membres en lançant et en coordonnant des projets d'importance ou d'influence transrégionale; mener des campagnes pour rendre les produits des médias accessibles aux déficients visuels et aux autres personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés; et promouvoir l'établissement et le respect de normes de qualité. Les membres et les bénéficiaires de MEDIBUS sont intéressés par la mise à disposition d'œuvres publiées dans des formats accessibles, tels que le braille, les gros caractères et le format audio, qui peuvent être lues et exploitées par les déficients visuels et les autres personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Sur le plan professionnel, MEDIBUS est intéressée par la proposition de traité sur le droit d'auteur et les déficients visuels de l'Union mondiale des aveugles (UMA) et l'évolution de la plate-forme des parties prenantes.

*Coordonnées complètes :*

Mme Elke Dittmer  
Présidente  
Mediengemeinschaft für Blinde und Sehbehinderte  
Case postale 1160  
35001 Marbourg  
Allemagne  
Tél. : +49 6421/606/315  
Tlcp. : +49 6421/606 316  
Mél. : [info@medibus.info](mailto:info@medibus.info)  
Site Web : <http://www.medibus/info>

[L'annexe VIII suit]

Secrétariat de la Décennie africaine des personnes handicapées (SDAPH)

Fondé en 2003, le SDAPH est un organisme technique chargé de donner des orientations et de mettre à disposition les outils nécessaires à l'intégration des questions relatives au handicap et au renforcement des capacités. Présent dans 25 pays, il est le seul organisme dont les orientations sont données par les utilisateurs en Afrique, qui cherche à combler le fossé existant entre l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre. Le SDAPH utilise une approche axée sur la demande dans le cadre de ses travaux avec les structures politiques, les gouvernements et la société civile relatifs à l'élaboration de programmes et à la mise sur pied de projets en faveur des personnes handicapées. Ces projets visent plusieurs objectifs, tels que renforcer la participation des organisations de la société civile aux processus de mise en œuvre des politiques, et faire pression pour placer le handicap au centre des engagements du gouvernement en matière de planification et de politique. Les membres du SDAPH s'intéressent à la question de la disponibilité des œuvres publiées dans des formats accessibles, tels que le braille, les gros caractères et l'audio, qui peuvent être lus et appréciés par les déficients visuels. Sur le plan professionnel, le SDAPH s'intéresse à la proposition de traité sur le droit d'auteur et les déficients visuels de l'UMA et à l'élaboration de la plate-forme des parties prenantes.

*Coordonnées complètes :*

M. Kudakwashe Dube  
Directeur général  
Case postale 1201, Menlyn Centre, 0077  
Block 5A, Sanwood Office Park  
379 Queens Crescent  
Lynwood, Pretoria 0081  
Afrique du Sud  
Tél. : +27 12 7541350  
Tlcp. : +27 866896242  
Mél. : [akdube@africandecade.co.za](mailto:akdube@africandecade.co.za)  
Site Web : [www.africandecade.org.za](http://www.africandecade.org.za)

[Fin de l'annexe VIII et du document]